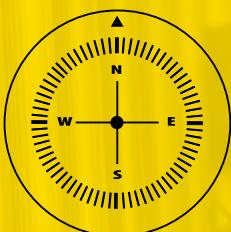


FEUILLE DE ROUTE

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR SITE



Cette feuille de route est un outil pratique pour améliorer la sécurité du travail sur site.



Travailles de manière sûre et saine grâce à notre programme Boussole.

Nous te demandons de créer un environnement de travail sûr pour toi et les autres. Si nécessaire, modifie ton comportement. Tu peux t'attendre à ce que tes collègues fassent de même. Tu trouveras de plus amples informations sur le programme Boussole, toutes les feuilles de route, les directives en matière de comportement et d'autres informations utiles sur la santé et la sécurité sur le site : hscompass.com.



**PENSE AVANT D'AGIR
AGIS EN TOUTE SÉCURITÉ**

BME HEALTH & SAFETY COMPASS

BMS

Une initiative de BME



FEUILLE DE ROUTE

TRAVAILLER EN TOUTE SÉCURITÉ SUR SITE

Notre Politique

La sécurité du travail sur site fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ».

Chaque lieu doit avoir un protocole et une évaluation spécifique des risques qui couvre les procédures d'incendie et d'évacuation, celles concernant la sécurisation de l'accès physique, la gestion des paiements en espèces, le travail isolé/à distance et la lutte contre la criminalité.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR TOI

La voie de la sécurité est la bonne

- >> Toutes les directives applicables pour travailler en toute sécurité sur site doivent être connues et comprises.
- >> Toutes les procédures en cas d'incendie et/ou d'explosion doivent être connues et strictement suivies.
- >> Toutes les procédures et directives concernant le travail avec des machines, des moyens de transport, des rayonnages et des substances dangereuses doivent être connues et strictement respectées.

Un danger ne doit pas être ignoré

- >> La direction doit être immédiatement informée à tout moment des situations dangereuses sur le site.
- >> Assures ta propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimes-toi !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

- >> Lorsque tu travailles seul et/ou à distance sur site, tu dois en informer ton responsable au préalable. À distance signifie hors d'atteinte des appels et de la vue des autres.
- >> Lorsque tu travailles seul et/ou à distance sur site, tu dois disposer de moyens de communication tels qu'un téléphone portable ou un talkie-walkie.
- >> Les comportements et actions suspects ou les équipements endommagés doivent être immédiatement signalés à ton responsable.
- >> Adresses-toi à ton supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.
- >> Saches où se trouve le point de rassemblement d'urgence sur le site et quand l'utiliser.
- >> Un comportement sûr doit faire partie de toutes les activités quotidiennes.
- >> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimes-toi !
- >> Tout petit incendie ou risque d'incendie doit être immédiatement signalé à ton responsable.

Veuillez insérer toute directive légale/réglementaire supplémentaire applicable à ce sujet dans votre entreprise locale